



Prise de position Pour des mesures concrètes, rapides et adaptées en 1-2P

L'Assemblée générale de l'AVEP1 a pris connaissance avec regret des débats du Grand Conseil vaudois du mardi 4 mars 2025 relatifs au traitement de la pétition 1-2P qui demandait des moyens supplémentaires. En effet, la majorité des député·es a refusé le renvoi de cette pétition au Conseil d'État.

L'Assemblée générale de l'AVEP1 déplore, est choquée et en colère suite aux propos tenus par certain·es député·es de droite ainsi que de la non-prise en considération de la réalité vécue actuellement dans les classes 1-2P. Les baisses fiscales massives ont d'ores et déjà un impact concret sur la qualité des prestations aux élèves.

Depuis plusieurs années, l'AVEP1 dénonce les problématiques spécifiques rencontrées par et sur le terrain en 1-2P. En moins de 10 ans, plusieurs résolutions, dont « *Pour des effectifs de classe cohérents* » (2017), « *Transition préscolaire - scolaire : pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur entrée à l'école* » (2022) ou la prise de position sur les difficultés rencontrées (2018), témoignent de cette urgence à mettre en place des mesures concrètes.

Dès lors, l'Assemblée générale de l'AVEP1 :

- Mandate le comité de l'AVEP1 et le Comité cantonal SPV pour négocier rapidement avec le Département et la DGEO pour répondre aux demandes du terrain afin de mettre en place de nouvelles mesures pour les élèves et les enseignant·es 1-2P dès la rentrée scolaire 2025.
- Mandate le comité de l'AVEP1 d'organiser une Assemblée générale extraordinaire en mai 2025 s'il considère que des informations importantes doivent être transmises ou si des décisions doivent être prises. Dans tous les cas, l'AVEP1 communiquera début mai 2025 pour tenir au courant ses membres.

L'AG de l'AVEP1
Pully, le 2 avril 2025